

a. g.
25 avril 1872
Rapport au Grand Conseil

Feston de 1813
Département de l'Intérieur

Culte & Clergé.

Cette partie importante de l'administration publique continue à prospérer. Les Pasteurs en général remplissent religieusement les devoirs de leur ministère, & les dernières consecrations ont donné à l'église plusieurs sujets distingués, qui la servent déjà d'une manière honorable.

Le Pasteur Allemans d'Yverdon ~~est~~ ^{est} décédé, cette cure a été supprimée conformément à la loi du 8 mai 1805.

D'après le vœu exprimé par le Grand Conseil, l'année dernière, à l'égard des Catholiques résidant à Lausanne, le Petit Conseil a établi tel qu'il est dans son arrêté du 11 juillet 1812 l'art 13 l'article 4 de la loi du 2 juin 1810.

Ce changement a été notifié aux Catholiques à Lausanne & cependant ils n'ont pas demandé à profiter du bénéfice de cette loi.

Instruction publique

Écoles

Les rapports sur les examens des écoles de 1813 annoncent que presque tous les regents ont obtenu un témoignage d'approbation plusieurs même un témoignage très honorable. Un petit nombre ^{ont} donné lieu à quelques plaintes & il a été pourvu au nécessaire. Ces mêmes rapports ayant donné lieu de remarquer quelques négligences de la part des écoliers & de leurs parents, les fautes ont été rappelées à l'ordre, & quelques uns dénoncés aux tribunaux compétents. Il paraît au reste, qu'il y a plutôt du relâchement que trop de sévérité dans l'exécution de la loi à cet égard.

Les écoles

Les écoles de deux villages ont été doublées, & de nouveaux secours
ont été accordés pour celles de quatre Communes, qui par leurs
circonstances & leurs dispositions méritoient ^{que le Gouvernement} ~~leur aidât~~ ^{leur aidât} ~~donner~~ ^{cette} ~~cette~~ ^{bonne} ~~cette~~ ^{œuvre}
Ayant été ^{jugé} convenable de soumettre à une inspection
les écoles particulières, le Petit Conseil y a pourvu en déterminant
qu'on ne pourra en établir qu'ensuite de permission & d'un examen.

Institut pour les Regents

À défaut de l'Institut pour les Regents qui n'est pas encore
établi, les écoles de charité de Louvain, fournissent un moyen
avantageux de préparer les jeunes gens à l'état de Regent, &
le Petit Conseil accorde pour cela des secours, à ceux qui par leur
aptitude & par leurs circonstances, sont dans le cas d'être aidés à
cet égard.

Colleges

Les Colleges de Orey, Mordon, Eperdon, Morges & Aubonne
sont organisés d'une manière convenable, & qui se rattache à
l'organisation du College Académique; — On a encore à examiner
l'organisation de ceux de Nion & Dayerne. Il y a un école
latine à Rolle, une à Orbe, & une à Avenches. Les
premières va très bien, & l'on attend les prochains examens,
pour juger des succès des autres, dont les maîtres sont nouveaux.
Du reste le Conseil Académique a pensé qu'une surveillance
plus directe sur ces divers Colleges seroit utile, & il annonce
qu'il présentera ses vues à cet égard.

College Académique

Les Regents & Instituteurs du College Académique ont
rempli leurs devoirs avec exactitude. Le nombre des écoliers
continuant à être considérable, on a cru devoir établir un répétiteur

pour

pour la première classe pendant cet hiver, ainsi qu'il le fit
avec succès l'année précédente.

Académie

Le nouveau règlement pour l'Académie, du 25 février 1813
est suivi. — Les Professeurs ont fait connaître au Conseil
Académique les livres élémentaires qu'ils suivent dans leurs cours,
& leurs choix ont été approuvés.

Parmi les Étudiants de Théologie, il y a des sujets
distingués qui pourront un jour servir l'église avec honneur.
Il y en a aussi dans l'auditoire de philosophie qui annoncent
de heureuses dispositions & les cultivent.

D'un autre côté, le rapport de l'Académie fait mention
de quelques négligences dans la fréquentation des leçons par les
étudiants, de quelques distractions chez ceux de Philosophie &
de Belles lettres, & des exhortations adressées à cet égard.

On y remarque aussi que l'attention des uns & des autres a été
un peu détournée des objets de leurs études, par les événements
politiques & les passages de troupes, quoi qu'ils aient été
exhortés à ne pas s'occuper des événements de manière à
négliger leurs travaux.

Le Citoyen M. Alex. Chavannes ayant fait connaître
qu'il se proposoit de donner cet hiver un cours de Zoologie,
le Petit Conseil a jugé convenable d'y faire participer
gratuitement les étudiants, d'autant plus que les chaires de médecine
& de chirurgie créés par la loi ne sont pas encore établies.

Quatre-vingt étudiants de Philosophie, & même d'avantage
ont profité de ces leçons, les quelles n'ont pu que leur être
très utiles, tant par leur objet même, que par la manière

Sont

Tout elles ont été données d'après le rapport du Conseil Académique.
Le Petit Conseil a été informé par le Conseil Académique
et doit à son tour faire une mention honorable dans ce rapport
de la disposition testamentaire par laquelle ^{le Sr} Jacques Franco
Renchoy de Château d'Oep, décédé dernièrement à Lausanne
a fait don à sa Commune de sa fortune et de celle héritée
de son frère David Vincent Renchoy ainsi qu'ils en étoient
convenus entre eux, dans le but qu'il soit fondé à Château d'Oep
un établissement d'éducation libérale. Le Grand Conseil partage
la satisfaction que le Petit Conseil lui-même a éprouvée
au sujet de cette donation, dont l'acte montre quelle est le
résultat de sentiments profondément religieux et vraiment
patriotiques.

Bâtimens de l'Etat.

Les ouvrages qui ont été faits aux bâtimens de l'Etat pendant
cette année ont eu pour objet, l'achèvement de la Cure de Vufflens
le Château; (Sauf quelques ouvrages, encre à faire à l'extérieur)
celui des constructions de la nouvelle prairie à Echandens, et les
réparations d'entretien qui étoient nécessaires aux autres bâtimens,
La partie de ce rapport relative aux finances, fera connoître les
sommes employées pour ces différents objets.

Des Instructions détaillées ont été données aux deux Inspecteurs
de Divisions, afin de constater d'une manière exacte l'état de
tous les bâtimens soumis à leur Inspection, et de régulariser
pour la suite tout ce qui concerne l'entretien et les réparations de
ces mêmes bâtimens; -- Il en a été préparé aussi pour l'Inspecteur
particulier qu'il paroit convenable d'établir pour les bâtimens de
l'Etat dans cette ville, ainsi que le Petit Conseil l'a exposé

L'année
J J